



## Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité technique ministériel du 16 juillet 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Camarades,

Il aura fallu boycotter pas moins de trois réunions consécutives du Comité technique ministériel, relayant ainsi au niveau national la mobilisation des personnels au sein des instances de leurs services, pour amener enfin les ministres à exprimer publiquement leur « *choix de ne modifier en rien les missions confiées aux DREAL* » dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Une expression qui se devait d'être forte au moment où les préfets de régions proposent au Premier ministre des réorganisations en tous lieux - y compris des DREAL des régions qui ne fusionneront pas - et en tous sens - y compris d'autres services non concernés par les repérimétrages régionaux !

Nous mesurons d'autant plus l'importance de ce signe qu'il vient en écho aux annonces que Force Ouvrière a obtenu par ailleurs - lors de la réunion de jeudi dernier du Comité technique placé auprès du Secrétaire général du Gouvernement - du coordonnateur en charge de la réorganisation territoriale, Jean-Luc Névache :

- écartant d'emblée la légitimité des propositions des Préfets des régions non fusionnantes,
- annonçant que « *les équipes de préfiguration seront les seules à voir leurs fiches de poste changer au 1<sup>er</sup> janvier 2016* »,
- nous informant que le Premier ministre avait décidé de reporter ses décisions au 31 juillet prochain,
- reconnaissant explicitement que les organigrammes « cibles » établis en cette fin d'année seraient amenés à être revisités à l'aune de l'organisation des futurs Conseils régionaux.

../..

Ces premiers éléments pourront concourir à un même desserrement que nous demandons aux ministres de porter auprès du Premier ministre ; il nous paraît même désormais inévitable et nous serons particulièrement attentifs aux informations que vous nous communiquerez sur ce point à nos yeux fondamental.

S'il ne s'agit en effet pas de méconnaître plus la loi du 16 janvier 2015 que les autres lois de la République, vous avez bien compris qu'il ne saurait être question pour nous que sa mise en œuvre serve de prétexte pour bafouer celles qui créent des droits à l'égard des agents, droits qui sont autant d'obligations pour l'État/patron et dont nous veillerons à ce qu'il les respecte également.

Il ne suffit en effet pas d'évoquer l'amélioration du dialogue social pour effacer ni les tentatives de contournement des instances ni l'autoritarisme dans lequel les Préfets ont voulu inscrire la mise en œuvre de leur imagination débridée.

Deux années et demi apparaissent nécessaires pour mener à terme la mise en œuvre de cette loi.

Forts de ces premiers signes formels de la part de nos ministres et de ces premiers engagements solennels des services du Premier ministre, nous ne pouvons que nous réjouir de ces prises de conscience – fussent-elles tardives – des légitimes exigences des personnels.

Ils nous permettent en tous cas de prendre acte aujourd'hui du retour à des conditions encourageant à une concertation sur des bases enfin substantiellement clarifiées au sein des ministères.

Et de prendre solennellement rendez-vous pour la rentrée, souhaitant à tous de profiter de la période estivale pour reprendre des forces.

Forces qui seront nécessaires tant du côté de l'administration pour résister aux velléités de nouvelles prises de pouvoir du corps préfectoral sur ses services qu'utiles, de leur côté, aux agents eux-mêmes pour défendre leurs intérêts encore menacés !

Je vous remercie.